



# LETTRÉ AUX HABITANTS



## "J'AGIS POUR THÉZY" : UN NOUVEAU NOM, UN NOUVEL ÉLAN ! POUR THEZY GLIMONTOIS A CONTR'ÉOLE



L'association change de nom et devient "J'agis pour Thézy". Ce choix a été validé en cohérence avec l'évolution de nos statuts votées en 2024. Pourquoi ce changement ? Parce que notre action ne se limitera plus à l'éolien même si cela reste notre priorité. Il englobe plus largement notre cadre de vie ainsi que la sécurité des habitants de notre village. "J'agis pour Thézy", c'est un nom qui parle d'actions concrètes, d'engagement local, de participation citoyenne. Le refus de la fatalité, et le choix de prendre part à l'amélioration de notre village. **Ce nom porte en lui l'idée d'une mobilisation joyeuse, déterminée et ouverte à toutes les bonnes volontés.**

Ce changement de nom s'accompagne aussi d'un nouveau logo. Ce visuel, comme notre nom, exprime notre volonté d'agir concrètement pour Thézy.



**REJOIGNEZ NOUS!**

AGIR

### Sécurité routière : quand l'urgence ne suffit pas

 Depuis notre entrevue à la mairie le 9 octobre, **aucune mesure concrète** n'a été prise face aux dangers que nous avons signalés. Malgré la promesse d'une présentation en conseil municipal, sur une réflexion globale de la sécurité routière, par le deuxième adjoint en charge de la sécurité. **Combien de temps allons nous devoir attendre ?**

En novembre, notre signalement **d'un danger** au niveau du pont SNCF (rue cadet) a déclenché une intervention rapide de la municipalité. **Une réactivité bienvenue** qui a étonnamment provoqué l'irritation du second adjoint n'ayant pas apprécié de recevoir l'alerte sur sa boîte mail.

SECURITÉ  
OU  
PAS

### Légs Morel et subvention H2air : le mystère s'épaissit

Début 2016, la commune a accepté une **importante** donation de la part de Mademoiselle Andrée Morel.



**Neuf ans** plus tard, aucun projet concret n'a vu le jour.

Quels biens ? Quels montants ? Quelle utilisation ? Pourquoi l'éolien souhaite-t-il investir 60 000 € dans cette maison ? Pourquoi la municipalité refuse-t-elle d'appliquer **la mesure prévue**, concernant le bien immobilier, par convention avec H2air ?

Afin de lever **ces zones d'ombre**, nous avons demandé le dossier notarial complet, les délibérations et les documents budgétaires y afférents.



Une indemnité unique prévoit **un montant de 140 000 €** à la commune. **A quoi servira-t-elle ?** Elle devrait être utilisée pour compenser l'impact de ces aérogénérateurs surtout au bénéfice des habitants **les plus impactés**.

IMPACT

**Informez-vous, exprimez-vous en rejoignant notre association...**

**Chaque idée compte, chaque voix compte !**



jagispourthezy@gmail.com



J'agis pour Thézy



3 rue de l'église 80440 Thézy-Glimont

